

Affaire suivie par Hélène Desormes
PV 2023-03-14
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 14 MARS 2023

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 7 mars 2023, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 14 mars 2023.

Étaient présents ou en visio :

Membres de droit :

- Monsieur Philippe Carré - Professeur des Universités, Vice-président Systèmes d'information et numérique, UFR Sciences fondamentales et appliquées, Université de Poitiers
- Monsieur François Lecellier - Maître de conférences, IUT de Poitiers, Université de Poitiers
- Madame Valérie Lefeuvre - Ingénieur d'études en application ENT et web, Imédia, Université de Poitiers
- Madame Emmanuelle Auras - Vice-présidente « personnalisation des parcours de formation » - Maîtresse de Conférences en sciences de l'éducation – sociologie

Personnalités extérieures :

- Madame Armelle Payen - Ingénieure de Formation à l'EAFC, Académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles Thévenot - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas Vibert - Directeur de recherche CNRS, Directeur du laboratoire Cerca, UFR Sciences Humaines et Arts, Université de Poitiers

Excusés :

- Madame Julie Rançon - Maître de conférences, UFR Lettres et Langues, Université de Poitiers
- Madame Agnès Castel - IEN 1^{er} degré, Académie de Poitiers
- Madame Anne Boucker - IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers
- Monsieur Romain Vanoudheusden - Directeur Recherche et Développement sur les Usages du Numérique Educatif, CANOPÉ
-

Étaient représentés :

- Monsieur Jean-Sébastien Noël - Maître de conférences en histoire contemporaine procuration à E Auras
- Monsieur François Geoffriau - Responsable des formations MEEF de La Rochelle Université procuration à E Auras
- Madame Christelle Fredon - IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, Académie de Poitiers procuration à A Payen

Membres avec voix consultative :

- Monsieur Denis Alamargot – Directeur de l'INSPE de l'Académie de Poitiers
- Madame Frédérique Vray – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Hélène Desormes – Responsable CAPI, INSPE de l'Académie de Poitiers

Membres invités :

- Monsieur Victor Millogo – Directeur adjoint Recherche - Internationalisation, INSPE de l'Académie de Poitiers
- Monsieur Philippe Péaud, co-responsable du Master FACO

Ordre du jour :

1. Adoption du PV de la précédente réunion
2. Point d'information sur l'état d'avancement de la convention-cadre, du budget de projet de l'INSPE et du projet de DU-M2 Sciences Cognitives pour l'éducation et la formation en collaboration avec l'INSPE de l'académie de Créteil
3. Présentation de la mise à jour des statuts et du règlement intérieur de l'INSPE, préconisations du COSP
4. Présentation des formations de la mention MEEF 4 PIF en France, par Stéphanie Netto et Philippe Péaud (suite aux journées nationales MEEF 4 PIF organisées à Toulouse)
5. Présentation du projet EAFC / INSPE de constitution d'une base de données "étudiants, stagiaires, titulaires" pour appréhender les parcours de formation.
6. Mémoires de recherche professionnalisants à l'INSPE : Présentation d'un dispositif de bilan de la première année de Master (retour aux étudiants des évaluations en fin d'année universitaire)
7. Questions diverses

La séance n'a pas pu se tenir le quorum n'étant pas atteint, une convocation pour 10h est envoyée aux membres du COSP.

Ouverture de la séance à 10h mardi 14 mars 2023

1. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Point d'information sur l'état d'avancement de la convention-cadre, du budget de projet de l'INSPE, et du projet de DU-M2 Sciences Cognitives pour l'Education et la Formation en collaboration avec l'INSPE de l'académie de Créteil

Convention-cadre : une lecture du projet de convention-cadre a été faite au cours du précédent COSP ainsi qu'au CI. Ce dernier a validé par vote cette convention-cadre, qui a ensuite été transmise aux partenaires. La convention-cadre est actuellement en cours d'examen à la Direction des Affaires Juridiques, des éléments de retour sont attendus sur certains chapitres pour amender le texte. La phase suivante sera le passage aux Conseils d'Administration des 2 universités dans les mois de mai ou juin. Une médiatisation de la signature de la convention est envisagée. Ce dossier est par conséquent bien avancé et arrive à son terme.

Budget de projet : Les différents partenaires élaborent une cartographie du budget en s'appuyant sur les recommandations méthodologiques de Pierre Desbiolles, à savoir : construire un modèle partenarial, un modèle à négocier, avoir un bilan consolidé et un tableau de bord, et s'interroger sur la question de l'interopérabilité des systèmes d'information.

La principale question qui se pose est celle de la recension des informations, nécessaire pour élaborer une cartographie des ressources humaines en enseignants qui corresponde à l'engagement de chaque partenaire en termes de coût et de maquettes pédagogiques. L'objectif est d'arriver à un tableau de bord des coûts complets des formations pour chaque partenaire, sur chacun des sites, et d'en déduire les coûts par étudiant.

A partir des données poitevines, un travail préliminaire a déjà été entamé. En termes de masse salariale, la mise en œuvre des maquettes de formation nécessite 27 000 heures pour l'UP et 3 500 heures pour le Rectorat. Cette augmentation est liée à l'ouverture de la formation des personnels stagiaires (PEES) qui compte pour 5 000 heures, dont les 3 500 heures du Rectorat,

qui correspondent à plusieurs ETP. Les données de l'ULR sont encore attendues et viendront s'ajouter au coût global.

Les 30 500 heures UP et Rectorat sont assurées par :

- des statutaires : 19 000 heures
- des enseignants en services partagés : 6 000 heures
- des vacances et heures complémentaires : 2 000 heures
- des heures de mise à disposition par le Rectorat : 3 500 heures.

La mention MEEF 1 nécessite 9 000 heures, et il faut 11 000 heures pour les MEEF 2 et 3 380 heures pour le MEEF 4. Le référentiel poitevin consomme 900 heures. Pour les professeurs stagiaires du 1er degré environ 3 000 heures sont nécessaires, et pour le 2nd degré un peu plus de 2 000 heures (voir le détail dans l'ANNEXE 1).

Un équilibre doit s'établir entre l'apport du Rectorat et celui des universités. D. Alamargot rappelle que ces chiffres sont indicatifs et qu'il faut faire valoir auprès de l'UP une augmentation des coûts liée à l'ouverture de la formation des PEES et la nécessité d'un réarbitrage.

Il convient d'ajouter au budget les coûts environnés pour faire fonctionner les formations, et les frais de scolarité (gratifications, salaires des STAR, indemnités des tuteurs). Du côté des universités, il faut ajouter le coût des encadrements et de la scolarité, en recherche et internationalisation, et les coûts des actions menées. L'ensemble du budget de fonctionnement sera reventilé dans ce budget de projet. L'objectif est de consolider cette base de données pour le mois de mai, afin de faire une présentation au CI et d'obtenir un vote sur les grands principes du budget. Au 3ème trimestre, il y aura lieu de voter le budget de projet stabilisé. D. Alamargot souligne toutefois une difficulté : les coûts extraits actuellement relèvent de l'année précédente, et ne correspondront pas forcément à ceux de l'année à venir.

E. Auras demande à quel moment seront envoyés les documents présentés au COSP.

D. Alamargot indique que les documents seront envoyés le jour même dans l'après-midi à Mme Auras et Mme Prigent. Il faudra extraire les sommes globales, sous forme de matrice.

Projet de DU-M2 Sciences Cognitives pour l'Education et la Formation en collaboration avec l'INSPE de l'académie de Créteil:

Une présentation du projet a été faite lors du précédent COSP. A l'issue de celle-ci la Vice-Présidente Formation de l'UP, Noëlle Duport, a été consultée et a confirmé tout l'intérêt qu'elle voyait de s'engager dans ce DU. Un contact a été pris également auprès d'UP Pro. Il faut maintenant s'atteler à trouver des intervenants.

N Vibert précise que lors du conseil de laboratoire du 27 février au CeRCA, ce projet a été présenté et validé. Il demande si la question de la possibilité de mettre en place un M2 "seul", comme cela avait été évoqué lors du précédent COSP, a été abordée et quel sera le calendrier pour la mise en place du DU.

D. Alamargot indique qu'effectivement la question a été posée à Noëlle Duport, qui a répondu que c'était envisageable sous condition de mise en place d'un parcours d'enseignement associé qui correspondrait au M1, avec une démarche de VAE. Le DU pourrait débuter en novembre, avec une recension des dossiers en juin. A Créteil, il y a 30 dossiers en attente.

3. Présentation de la mise à jour des statuts et du règlement intérieur de l'INSPE, préconisations du COSP

Mise à jour des statuts :

D. Alamargot rappelle que de nouveaux statuts ont été votés en mars 2022 à l'occasion de la validation de la nouvelle maquette. Ces statuts nécessitent d'être revus et clarifiés. Il souligne que les INSPE sont sous la double tutelle des universités et du Rectorat.

Les statuts revêtent un caractère formel décrit dans le code de l'éducation. Actuellement, les statuts et le règlement intérieur abordent tous deux certains aspects du fonctionnement de l'INSPE qui devraient être séparés : par exemple, les fonctionnements concrets des instances et commissions doivent être détaillés dans le règlement intérieur plutôt que dans les statuts comme actuellement. L'objectif est de remettre à jour les statuts et de redéfinir le fonctionnement des instances et commissions via le règlement intérieur.

A cela s'ajoute la nécessité de moduler et réorganiser les instances de l'INSPE. Par exemple, aucune suppléance n'est prévue dans les statuts. Le travail sur les statuts a débuté, et la base de travail sera présentée au COSP qui pourra apporter son concours à sa rédaction. Après consultation du COSP, l'avis du Conseil d'Institut sera requis, puis ceux de la Commission des Structures et du Comité social d'administration de l'UP. Enfin, le texte sera proposé au vote du Conseil d'Administration de l'UP. Le règlement intérieur devra suivre ce même circuit, sans passer toutefois par la Commission des Structures. La DAJ sera consultée au fur et à mesure du processus.

Le projet s'appuie sur le code de l'éducation et sur des exemples de statuts d'autres INSPE (ANNEXE 1, page 14). D. Alamargot remercie F. Vray et H. Desormes pour leur travail de recueil des informations réglementaires et l'écriture d'une première version du texte.

Les grands chapitres des statuts seront les suivants :

Dénomination et mission de l'INSPE,
Gouvernance (administration, direction, CI, COSP, élections et mandats - électeurs - parité, budget)
Modifications des statuts et du règlement intérieur.

D. Alamargot précise que l'INSPE a de nombreuses spécificités par rapport aux autres composantes de l'université. Par exemple, sa directrice ou son directeur est nommée ou nommé par le Ministre de l'Education Nationale. Il faudra prendre le temps d'expliquer les spécificités de l'INSPE aux instances de l'Université de Poitiers et de LRU.

Parmi ses spécificités, on peut noter l'existence de :

- un « Comité des Partenaires » (UP, LRU et Rectorat) qui décide des grandes stratégies, mais n'est pas une instance statutaire.
- le Conseil de Direction, composé de l'équipe de direction, des responsables de site et des chargés de mission (réunion au moins 1 fois par mois dans les textes actuels).
- les Conseils de Perfectionnement (un par mention).
- l'organisation des sites de formation, la notion de responsabilité de site de formation et les conseils de site.
- 5 commissions consultatives qui siègent peu, exceptée la commission scientifique qui se réunit au moins 3 fois par an.

Plusieurs questions sont adressées aux membres du COSP :

- Ces spécificités doivent-elles figurer dans les statuts ou dans le règlement intérieur ?
- Concernant les commissions consultatives (scientifique, pédagogique, des moyens, d'organisation de la mise en situation professionnelle, de perfectionnement) : doit-on les maintenir ? D. Alamargot précise qu'il y aurait la possibilité de créer des comités ad-hoc configurés par le

COSP ou par le CI (par exemple pour un travail sur l'harmonisation des évaluations), qui permettraient un mode de fonctionnement plus souple et plus fonctionnel. - Est-ce qu'on crée un conseil scientifique à la place de la commission scientifique ? Il rappelle aussi la composition actuelle des différentes commissions :

- **Commission scientifique** : 8 représentants de l'UP, 4 de LRU, 4 du rectorat, 2 du CNED, 3 membres du CI parmi les élus du CI, 3 membres du COSP.
- **Commission pédagogique** : 8 représentants de l'UP, 4 représentants de LRU, 4 représentants du rectorat, 2 représentants du CNED, 3 membres du CI parmi les élus au CI, 3 membres du COSP.
- **Commission des moyens** : 4 représentants de l'UP, 2 représentants de LRU, 2 représentants du rectorat, 2 représentants du CNED, 2 membres du CI parmi les élus au CI, 2 membres du COSP.
- **Commission d'organisation de la mise en situation professionnelle** : 4 représentants de l'UP, 2 représentants de LRU, 2 représentants du rectorat, 2 représentants du CNED, 2 membres du CI parmi les élus au CI, 2 membres du COSP.

Hormis la commission scientifique, les autres commissions ne se sont pas réunies depuis plusieurs années. Le COSP joue finalement le rôle de ces commissions.

N. Vibert est favorable à la mise en place de commissions ad-hoc à la place des commissions actuelles.

E. Auras indique que LRU peut remettre à plat sa représentation dans ces commissions, toutefois elle est, en règle générale, favorable à la simplification et la constitution de commissions ad hoc. Concernant la commission scientifique, elle souhaite que celle-ci soit renforcée par la présence notamment des laboratoires. Enfin, elle s'interroge sur la nécessité de formaliser ces éléments compte tenu des réformes assez fréquentes qui obligent à des remaniements.

N. Vibert indique qu'effectivement dès qu'une réforme survient, il faut modifier les statuts. Il suggère donc qu'il y ait des groupes de travail sur des dossiers précis plutôt que des commissions préétablies.

D. Alamargot répond que, selon lui, il faut étayer la gouvernance pour pouvoir fonctionner et que le Comité des Partenaires étant mentionné dans la convention-cadre, il faut l'inscrire dans les statuts. Il rappelle que le Conseil de Direction a été ouvert aux chargés de mission et responsables de service, et qu'il s'agit d'une volonté politique de la direction qu'il semble nécessaire de mentionner dans les statuts pour la légitimer. Aussi, il ajoute qu'il lui semble primordial que les Conseils de Perfectionnement figurent dans les statuts.

La formation étant académique, il faut sortir de la spécificité des sites en se rapprochant d'un modèle plus intégrateur et plus académique. Il rappelle que le maintien des sites distants émane d'un choix politique.

Les Conseils de sites doivent eux être intégrés dans le règlement intérieur, car même si chaque site a ses propres spécificités, elles ne justifient pas une différenciation des sites dans les statuts de l'INSPE.

P. Carré souligne qu'il y a une dimension politique à ce travail et qu'il pourrait être utile de consulter N. Duport, ainsi que la direction des affaires juridiques (DAJ). Les laboratoires ont fait ce travail de mise à plat de leur règlement intérieur, et se sont appuyés sur la DAJ.

Les membres du COSP émettent par consensus un avis favorable aux propositions suivantes :
Figureront dans les statuts :

- le Comité des Partenaires (UP, LRU, Rectorat)

- le Conseil de Direction (équipe de direction + responsables de service + chargés de mission)
- les Conseils de Perfectionnement (master et formations)

Figureront dans le règlement intérieur :

- l'organisation des sites de formation (distribution des responsabilités) et les conseils de sites

Les commissions consultatives pré-établies disparaissent au profit de groupes de travail ad hoc représentatifs et fonctionnels. La Commission Scientifique, quant à elle, se transformerait en Conseil Scientifique.

Mise à jour du règlement intérieur :

Il pourrait s'articuler comme suit :

- dispositions générales (objet, champ d'application),
- fonctionnement des instances de l'INSPE (dispositions communes aux séances des instances de l'INSPE...),
- fonctionnement des sites de formation.

Dans ce règlement intérieur des éléments de fonctionnement des instances pourraient être définis, comme par exemple : le mode de convocation aux réunions, les modalités de ces réunions, les modalités de vote, d'enregistrement et de confidentialité.

4. Présentation des formations de la mention MEEF 4 PIF en France, par Philippe Péaud

=> Annexe 2

Les 2 et 3 février derniers se sont tenues les 1ères journées nationales MEEF 4 PIF, auxquelles étaient présents quasiment tous les responsables de parcours - de mention PIF des INSPE. Celles-ci devraient se tenir tous les 2 ans désormais.

Ce qui se passe à Poitiers est très représentatif de ce qui se passe dans les autres INSPE :

- la composition de la formation d'adultes est assez disparate : il y a, par exemple, 17 parcours à Versailles, avec une organisation très composite. On trouve souvent un décalage entre l'intitulé de la mention et la réalité : la moitié des formations sont sur d'autres thématiques que la formation d'adultes.
- le problème de recrutement est notable dans quasiment tous les INSPE. Des rapprochements avec les départements de sciences de l'éducation (maintenant sciences de l'éducation et de la formation) sont opérés dans de nombreux INSPE.

Des pistes de développement sont envisagées : le titre professionnel AFPA d'ingénieur de formation n'est plus suffisant, c'est le Master qui est demandé lors d'un recrutement. Il s'agit d'une tendance générale. Ainsi, de plus en plus de personnes s'inscrivent à la mention 4 avec déjà un titre d'ingénieur.

P. Péaud précise que deux demandes émergent : le recours massif à l'hybridation (ingénierie pédagogique) et aux environnements immersifs (très utilisés notamment par la fonction publique territoriale).

Deux autres dispositifs se développent : les jumeaux numériques (simulation d'une situation de formation) et le métaverse (espace 3D avec des avatars), notamment pour la formation des commerciaux.

On assiste à une montée en puissance de l'accompagnement et du conseil en formation auprès des entreprises, conséquence de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018. P. Péaud indique qu'il y a de la demande de la part des sociétés de conseil, pour pouvoir se positionner sur des marchés. De plus, le CHU, à travers l'institut régional de formation aux métiers du soin, s'intéresse spécifiquement à l'ingénierie pédagogique. L'université expérientielle se développe, notamment au Québec.

E. Auras indique qu'effectivement les métiers de la formation évoluent vers du coaching, de l'individualisation, du conseil et du guidage, etc. On a peut-être des viviers dans les services de pédagogie des universités. Elle souligne les difficultés à recruter des ingénieurs pédagogiques spécialistes des PIA ou dans la démarche compétence et les maquettes car il n'y a pas forcément ces profils à l'université. Il manque parfois aussi des conseillers pédagogiques. Elle voit tout l'intérêt des dispositifs de réalité virtuelle et rejoint P. Péaud sur l'importance de travailler sur l'éducation au soin, à la santé. Il y a des demandes, des besoins. Elle encourage à développer des partenariats.

P. Péaud répond qu'il existe un parcours en remodelage sur le conseil pédagogique à l'UP. Au niveau des INSPE, sur la mention 4, c'est en revanche très peu représenté. A Poitiers, on a un parcours CPES qui est en train d'être refondu. En dehors de Poitiers, seul l'INSPE de Toulouse le propose, avec un problème de recrutement de candidats. L'enjeu du numérique est un enjeu fort. Sur les métiers du soin, la demande est très forte et urgente, d'ailleurs, P. Péaud a été contacté par le Ministère de la santé directement pour des conseils sur des questions d'ingénierie - un partenariat avec le CHU serait un plus pour la mention.

P. Carré apporte son témoignage en tant que VP numérique, on a un besoin très fort sur l'apprentissage en environnement immersif dans tous les secteurs à l'UP. L'acculturation technique est assez forte, mais les collègues recrutés sur cette mission de scénarisation se trouvent désarmés quand ils discutent avec les informaticiens. Il y a un décalage entre informaticiens et ingénieurs pédagogiques.

P. Péaud explique qu'un nouveau métier émerge avec un besoin à la fois de maîtrise technique et de maîtrise de l'agencement d'un scénario : il cite une entreprise qui fait appel en simultané à des stagiaires FACO et IME.

N. Vibert, indique que pour les métiers du soin, il y avait un projet de mise en place de diplôme au niveau de l'UP, mais il n'y a pas eu de suites depuis le Covid.

P. Carré, indique que, dans le cadre de la réponse à un appel à projet pour développer de l'immersion dans la formation en santé (familiarisation avec l'équipement et l'environnement), l'UP souhaite recruter des ingénieurs pédagogiques.

P. Péaud précise qu'il n'y a pas de référentiel de la mention 4 sur le site du Ministère, et qu'il y a un problème d'identification de cette mention.

Il précise qu'en tout il y a 54 parcours INSPE en mention PIF (dont 21 sont centrés sur l'inclusion) et que ce sont majoritairement des parcours en sciences cognitives. Il cite également l'ouverture de parcours sur l'encadrement des parcours scolaires, avec des difficultés de recrutement (la situation est identique pour le CAFFA et CAFIPEMF). Dans les témoignages des collègues, les parcours centrés sur la recherche sont beaucoup demandés (apprentissage dans les classes), ceux-ci sont même parfois à destination des doctorants permettant de renforcer les formations doctorales.

N. Vibert indique que cela renforce l'idée qu'il pourrait être utile d'utiliser ces parcours pour former de futurs doctorants au sein du corps enseignant ou des cadres de l'éducation. Il remercie P. Péaud pour son intervention.

5. Présentation du projet EAFC / INSPE de constitution d'une base de données "étudiants, stagiaires, titulaires" pour appréhender les parcours de formation.

D. Alamargot propose un projet émanant du conseil scientifique de l'EAFC, sur le continuum de formation. Ce projet permettrait d'assembler une base de données des stagiaires qui sont à la fois à l'INSPE et à l'EAFC. L'enjeu est d'identifier les sources des données pour en tirer une base de données unique. Une 1ère base artisanale pour commencer à faire des calculs statistiques sur le profil de ces personnes a été mise en place, permettant de recueillir les données de 400 étudiants, qu'ils soient stagiaires ou titulaires. L'objectif est d'arriver à uniformiser les données et d'avoir une connaissance du type de formation à proposer aux futurs enseignants en fonction de leurs profils. On pourrait s'inspirer de ce qui se fait à l'IH2EF, avec des algorithmes. Ce projet a fait l'objet d'un exposé au conseil scientifique de l'EAFC, au sein du Comité des Partenaires et sera soutenu par la CARDIE, l'INSPE et l'EAFC avec des crédits de vacation. D. Alamargot demande l'avis du COSP sur ce projet et souligne l'importance de garder un regard aigu sur l'éthique et le respect du RGPD. Il évoque la possibilité de s'appuyer sur un des laboratoires partenaires et de prendre contact rapidement avec le DPO.

N. Vibert indique qu'un travail a été mené avec le DPO pour le CeRCA et qu'il n'est pas nécessaire de passer par un comité d'éthique. Il approuve cette idée de base de données. Le laboratoire XLIM peut également aider l'INSPE dans ces démarches.

Les membres du COSP sont favorables à la mise en place de cette base de données.

6. Mémoires de recherche professionnalisants à l'INSPE : Présentation d'un dispositif de bilan de la première année de Master (retour aux étudiants des évaluations en fin d'année universitaire)

N. Vibert souhaite faire un bilan de ce qui se passe actuellement à l'INSPE en première année de Master.

D. Alamargot indique que Victor Millogo a été nommé Directeur Adjoint, en charge de la Recherche et l'Internationalisation, et va mener cette étude. Il lui paraît important de moduler le dispositif d'encadrement et l'agenda pour tenir compte de la réforme et de la place du concours en fin de M2.

L'avis du COSP sur cette modulation est demandé : il faut avoir une soutenance beaucoup plus précoce, tout en respectant les contraintes de la CFVU pour toute modification d'UE. Il faut trouver des solutions sans toucher aux maquettes.

En M2, la formation est très lourde, avec la réalisation du mémoire et la préparation du concours, notamment au S4. Dans certains INSPE (exemple à Toulouse) les soutenances sont avancées au S3, ce qui, à Poitiers supposerait d'annuler une UE au S4. Ainsi, il est proposé d'avancer les soutenances au début du S4, avec une remise du mémoire avant les vacances de décembre. Sur la logistique de Poitiers, cela n'engendrerait pas de modification structurale des maquettes, par contre cela supposerait l'avancement du stage massé autour des vacances d'automne, ce qui serait à discuter avec l'EAFC en fonction de son calendrier.

V. Millogo indique que dans le concours, il y a des questions sur la recherche, on peut leur demander de créer une séance pédagogique autour du mémoire, un poster. De fait, les 2 x 2 heures recherche du S4 seraient conservées pour la préparation du concours.

D. Alamargot indique que, pour cette année, Victor Millogo a proposé de placer 2 séances après la remise du mémoire, en fin de S2, sur lesquelles on continuerait, avec les responsables de séminaire, de travailler sur la mise en œuvre du mémoire, en vue d'une expérimentation au S3. Ainsi cela permettrait également aux étudiants de disposer de leurs résultats après la tenue du jury. Il faudrait amorcer cette transition dès cette année. Si c'est satisfaisant, nous pourrions aller vers une modification de la maquette.

E. Auras trouve cette proposition intéressante mais demande à pouvoir consulter ses collègues de La Rochelle sur cette question : le sujet est un peu sensible côté Rochelais, et elle souhaite d'abord pouvoir aborder cette question eux.

D. Alamargot indique que cette proposition sera soumise au prochain Conseil de Direction, et que ce n'est qu'une piste de travail.

*N. Vibert précise qu'il y a une question plus vaste derrière ce sujet, celle de l'encadrement des mémoires de recherche. La répartition des encadrements de mémoires est inégale, avec le recours à des personnels extérieurs. L'idée est de faire un bilan et d'aborder ces questions en mai - juin.
E. Auras souhaite pouvoir participer au groupe de travail qui sera mis en place à ce sujet.*

7. Questions diverses

Le département numérique de l'INSPE pose la question de l'évaluation des compétences sur Pix Edu. Un référentiel de compétences a été élaboré. La difficulté est celle de la validation de l'ensemble des compétences. Certains INSPE le font uniquement sur la base d'une validation de compétences déclarées. Le département numérique souhaiterait avoir des conseils et que ce point soit abordé au prochain COSP. La mise en place devra se faire à la prochaine rentrée. Thierry Roy sera invité au prochain COSP pour présenter cette question.

La journée académique de l'INSPE s'est tenue en février, et il est apparu le besoin d'harmoniser les modalités d'évaluation des UE. D'un site à l'autre, ce ne sont pas forcément les mêmes types de travaux qui sont demandés pour évaluer les mêmes UE. Il faudrait parvenir à harmoniser les évaluations entre les 4 sites pour un même diplôme. Il est souhaitable de créer un groupe de travail avec l'équipe de direction et les responsables représentatifs. La direction enverra prochainement la liste des membres pressentis pour ce groupe de travail.

=> Annexe 1 Présentation COSP

=> Annexe 2 Présentation 1ères rencontres MEEF 4

Le COSP se termine à 12h
Prochain COSP le 30 mai 2023

Le Président du COSP
Nicolas Vibert

A handwritten signature in black ink, reading "Nicolas Vibert", with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Le directeur académique de l'INSPÉ
Denis Alamargot

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital letter 'A' with a horizontal line extending to the right.

La secrétaire de séance
Hélène Desormes

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'D' with a long horizontal line extending to the right.